



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Programme Lait et Fruits à l'École

Webinaire à destination des fournisseurs référencés au programme

Le 26/11/2024 et le 5/12/2024



Directions Interventions / Service Marchés Certificats et Qualité

Sommaire

- Les objectifs et les principes du programme
- Les engagements des fournisseurs et le récapitulatif des livraisons

Les objectifs et les principes du programme

Programme Lait et Fruits à l'école

Objectifs de la Politique Agricole Commune de l'UE (PAC) :

- ❑ Promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves :

Lutte contre l'obésité, prévention des maladies liées à une alimentation trop riche en graisses et sucres et pas assez diversifiée en fruits et légumes

- ❑ Enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier les produits SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine)

Replacer l'alimentation dans son contexte agricole et environnemental : Circuit court, saisonnalité, agriculture durable, qualité de l'environnement...

➔ Aide pour les distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves

- ❑ Une enveloppe française de 32,7 M€ par an

Programme Lait et Fruits à l'école

cadre réglementaire de l'UE + stratégie française >>> modalités d'application.

Pour l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves de la maternelle à la terminale, les obligations :

L'éducation à l'alimentation : Ce qui est prévu dans les enseignements par le Code l'éducation est suffisant. Il n'est pas nécessaire de le justifier.

La publicité : Affichage dans l'établissement (affiche format A3) + présence sur les menus de la mention bénéficiaire de l'aide de l'Union Européenne dans le cadre du programme « Lait et Fruits à l'école ».



Programme Lait et Fruits à l'école

Distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves

Il existe 3 moments de distributions au choix :

Matin (à l'arrivée le matin)

- Collèges REP/REP+ Métropole et Collèges et Lycées d'Outre Mer
- **Distributions de Pds laitiers et de Fruits/Légumes (conventionnels et SIQO)**

Midi

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Uniquement les produits SIQO : fruits, légumes, lait, yaourts, fromages**

Goûter (à la fin du temps scolaire)

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Distributions de Pds laitiers et de Fruits/Légumes (conventionnels et SIQO)**

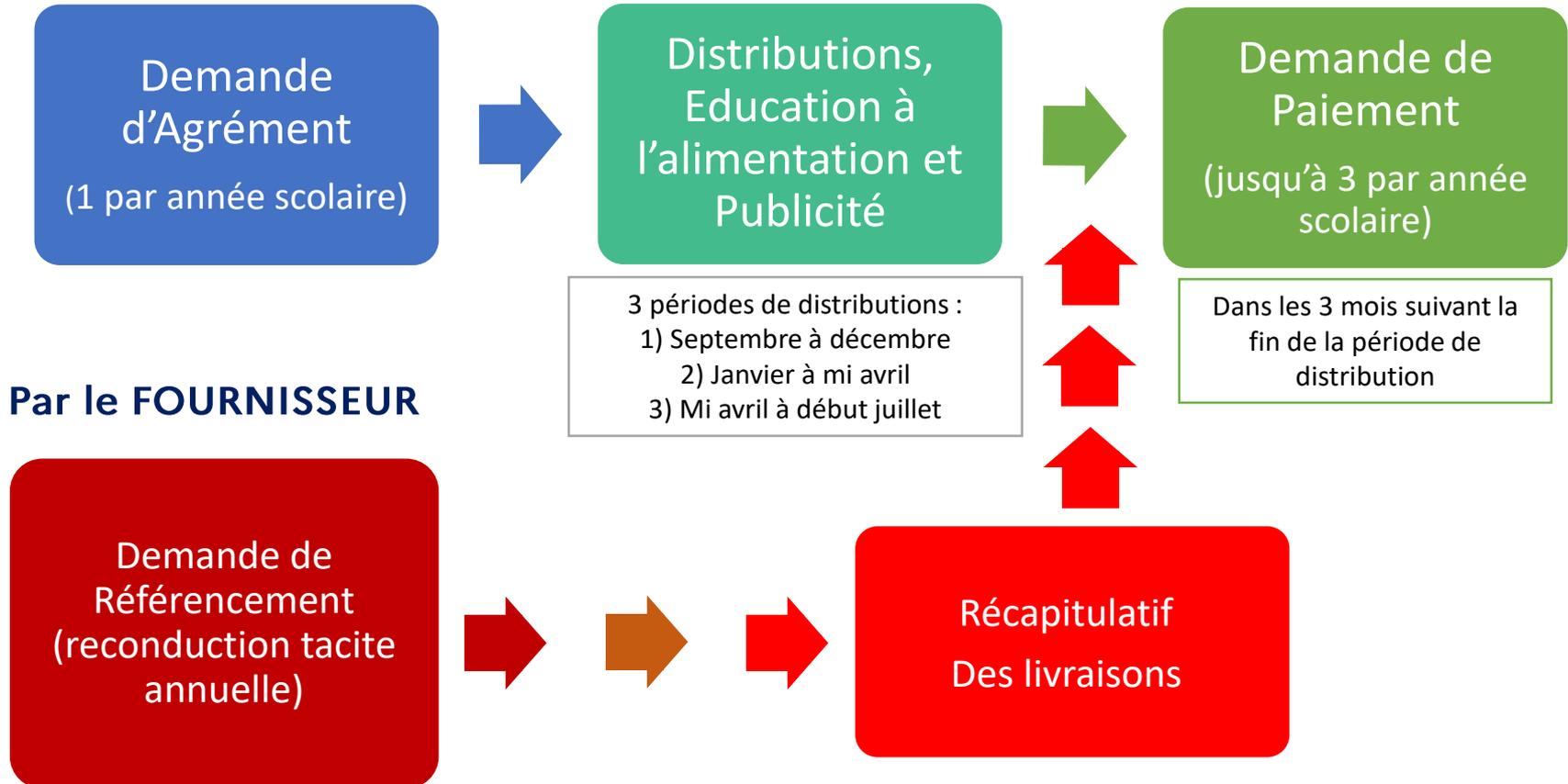
On est agréé pour **un seul moment de distributions**

*Les produits SIQO éligibles sont : BIO, AOP, AOC, IGP, LR
Les produits RUP et HVE ne sont pas éligibles.



Démarches administratives

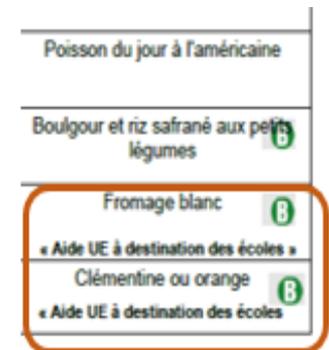
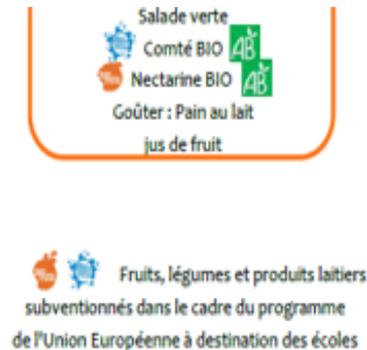
Par le responsable de la restauration scolaire (école, collège, lycée, mairie, etc.)



Les produits éligibles

- **Fruits et légumes** : toutes les variétés de fruits et légumes, achetés frais (entiers ou prédécoupés)
- **Produits laitiers** : lait liquide nature, yaourts nature, fromages y compris fromages blancs et petits-suisseurs nature (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis)
- Le midi, seules les distributions de produits sous SIQO sont éligibles (SIQO = Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine)
- Les produits doivent être **distribués nature** : sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajoutés (qu'ils soient distribués frais et entiers, transformés sur place ou sous forme de produits emballés individuellement)

Les produits distribués sur le temps du midi doivent être identifiés sur les menus de la cantine avec la mention « Aide UE à destination des écoles »



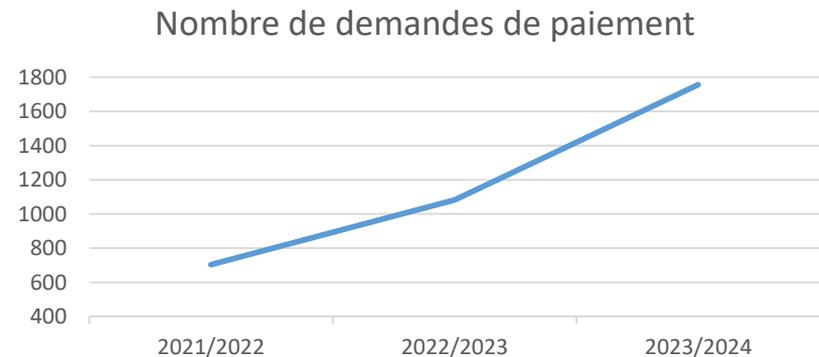
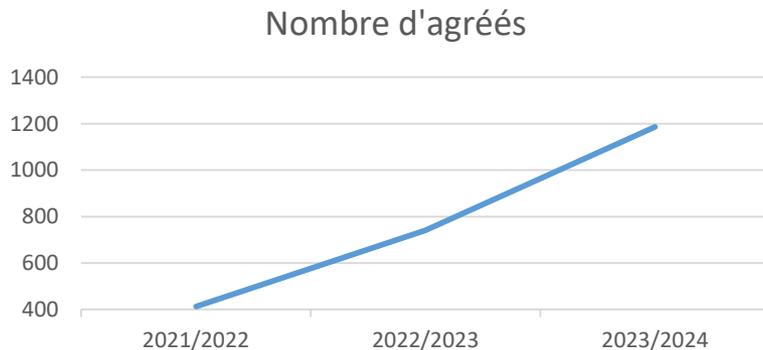
Les acteurs impliqués et leurs missions

- Les **autorités responsables de la restauration scolaire** (établissements scolaires, mairies, collectivités, syndicats, associations, ...) bénéficiaires du programme sont chargées d'organiser les distributions dans les écoles et d'effectuer la demande d'aide. Pour les écoles, les distributions se font sur le temps du périscolaire.
- Les **fournisseurs** sélectionnés conformément aux règles de la commande publique et référencés auprès de FAM sont chargés de livrer les produits éligibles aux distributions et d'établir des récapitulatifs de livraison conformes
- **FranceAgriMer** est l'organisme payeur du programme, c'est le guichet unique pour toutes les démarches administratives des bénéficiaires

Aide à la distribution : les chiffres de l'année scolaire en cours (2023/2024)

Evolution du nombre d'agrément et du nombre de demandes de paiement (Chiffres au 25/11/2024)

	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Nombre d'agrés	413	741	1 183
DP déposées	703	1083	1756

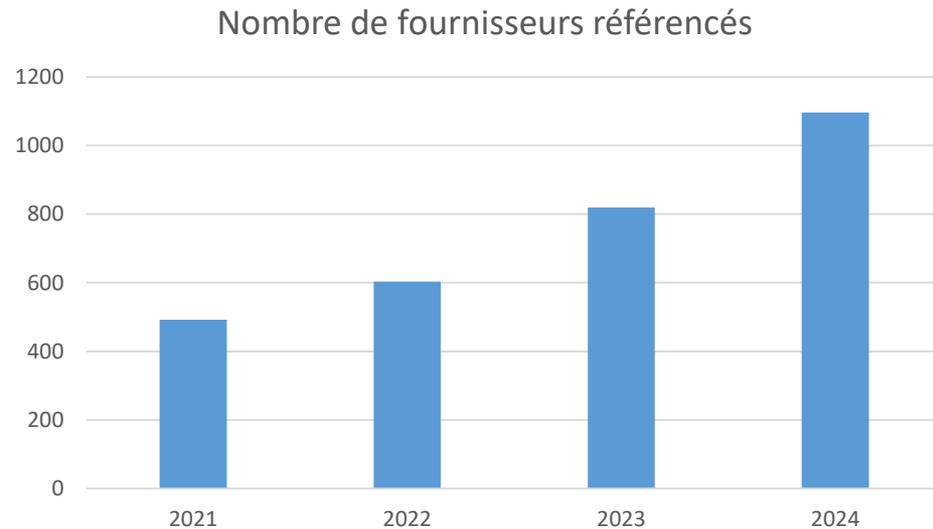


- ❑ Le nombre de structures agréées est en très forte progression (+ 59 %)
- ❑ Une progression importante des demandes de paiement pour la période (+ 62 %)

Les fournisseurs du programme

◆ Evolution et répartition géographique régionale au 25/11/2024

Région	Nb
Occitanie	192
Nouvelle-Aquitaine	146
Auvergne-Rhône-Alpes	116
Provence-Alpes-Côte d'Azur	96
Normandie	86
Hauts-de-France	74
Pays de la Loire	72
Bretagne	71
Île-de-France	68
Grand Est	50
Centre-Val de Loire	47
Bourgogne-Franche-Comté	46
La Réunion	11
Martinique	7
Guyane	5
Guadeloupe	3
Corse	2
Mayotte	2
Total général	1094



Les 1094 fournisseurs référencés livrent au moins une des deux catégories de produits suivantes :

- Lait et Produits laitiers
- Fruits et légumes

Les fournisseurs du programme

◆ Evolution et répartition régionale par catégorie de produits au 25/11/2024

Fournisseurs Lait et Produits laitiers				
	Année			
Régions	2021	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	39	46	62	76
Bourgogne-Franche-Comté	11	15	20	32
Bretagne	15	18	29	38
Centre-Val de Loire	8	11	19	25
Grand Est	18	20	21	28
Guadeloupe	1	1	1	1
Hauts-de-France	20	23	28	50
Ile-de-France	31	38	44	51
La Réunion	0	0	0	3
Martinique	2	2	2	2
Mayotte	2	2	2	2
Normandie	21	31	40	50
Nouvelle-Aquitaine	33	35	50	66
Occitanie	40	44	74	97
Pays de la Loire	22	24	33	53
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29	38	45	50
Total général	292	348	470	624

Les fournisseurs du programme

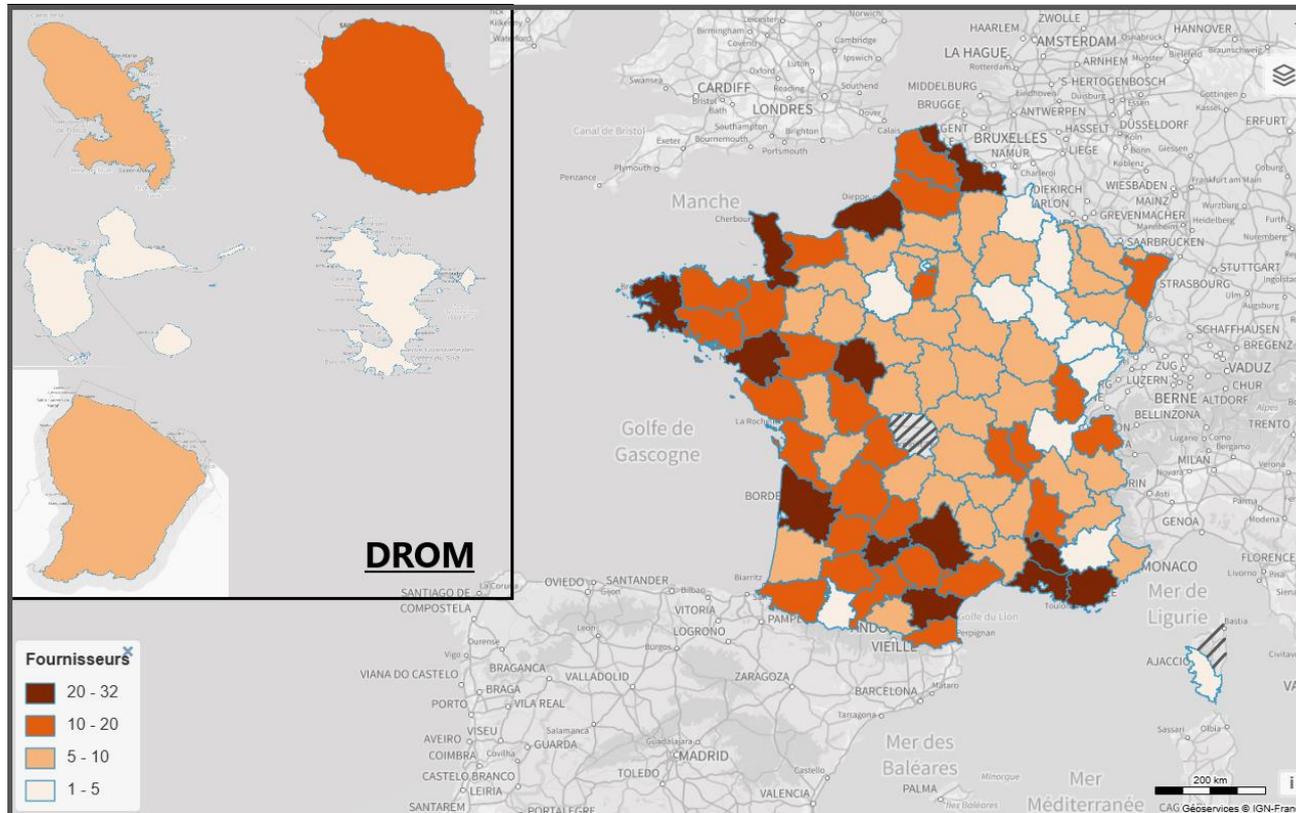
◆ Evolution et répartition régionale par catégorie de produits au 25/11/2024

Fournisseurs Fruits et Légumes				
	Année			
Région	2021	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	41	45	57	74
Bourgogne-Franche-Comté	10	12	18	26
Bretagne	15	17	30	43
Centre-Val de Loire	8	12	22	37
Corse	1	1	1	2
Grand Est	24	27	30	38
Guadeloupe	2	2	3	3
Guyane	2	3	4	5
Hauts-de-France	26	29	33	54
Ile-de-France	33	41	49	57
La Réunion	5	5	7	8
Martinique	5	5	6	7
Mayotte	2	2	2	2
Normandie	24	30	47	54
Nouvelle-Aquitaine	42	51	71	102
Occitanie	52	77	114	143
Pays de la Loire	21	21	25	36
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43	63	74	87
Total général	356	443	593	778

Les fournisseurs du programme

◆ Répartition géographique départementale au 25/11/2024

Carte par département des 1094 fournisseurs référencés



Les engagements des fournisseurs et le récapitulatif des livraisons

Les fournisseurs du programme

◆ Les fournisseurs doivent être référencés

- Le fournisseur est **l'entité qui facture l'achat des produits** aux collectivités participantes au programme.
 - Le fournisseur **livre aux établissements scolaires** des fruits et légumes et/ou du lait et des produits laitiers.
- Si la collectivité achète ses produits à la restauration collective, le fournisseur est donc la société de restauration collective. Les fournisseurs de la société de restauration collective n'ont pas besoin de se faire référencer.

La demande de référencement est à faire par le fournisseur, via une téléprocédure (formulaire à remplir et un exemple de récapitulatif des livraisons à joindre).

<https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/public/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=FOURNISSEUR>

Une fois référencé, le fournisseur apparaîtra dans la liste des fournisseurs référencés par FranceAgriMer.

Les fournisseurs du programme

◆ Les fournisseurs référencés >>> **ENGAGEMENTS à respecter**

- Produits **éligibles**
- Publié sur le site de FranceAgriMer et **contrôles** administratifs ou sur place possibles
- Transmettre au demandeur d'aide un **récapitulatif des quantités livrées**, pour chaque période sous 2 formats :
 - **Original dans un format numérique non modifiable et signé**
 - **Copie dans un format numérique type tableur**
- Informer FAM en cas de modification d'une ou plusieurs données d'identification : adresse mail du contact, adresse, raison sociale, N° SIRET, etc.

Calcul de la subvention, pour une période :

Les forfaits :

Forfaits / catégories de produits	N°	Montants 2024 Période 1 (SIQO)
Légumes (achetés frais) dont melon	1	3,76 €/kg
Fruits (achetés frais)	2	3,33 €/kg
Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	3	9,33 €/kg
Lait liquide nature	5	1,44 €/kg
Yaourts nature	6	3,43 €/kg
Fromages blancs ou petits-suisseurs nature	7	5,35 €/kg
Autres fromages	8	17,11 €/kg

Calcul de l'aide :

$$\text{Aide en €} = \text{Nb élèves} \times \text{Nb distributions} \times \text{Portion} \times \text{Montant forfait (€)}$$

Seulement 2 types de justificatifs à fournir :

- Relevés de distributions ou menu
- Récapitulatifs de livraisons

Le récapitulatif fournisseur

◆ Un récapitulatif par période

Etablir pour **chaque période** un récapitulatif des quantités livrées conforme à l'annexe 1

Période	Date début	Date fin
Période 1	01/08/2024	31/12/2024
Période 2	01/01/2025	15/04/2025
Période 3	16/04/2025	31/07/2025



Les factures et bons de livraison ne sont pas acceptés dans les dossiers de demande d'aide. Mais ils seront demandés en cas de contrôle sur place.

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision de la directrice de FranceAgriMer

Données indispensables:

- Identification claire du fournisseur: *raison sociale, adresse, N° SIRET*
- Destinataire de livraison
- Dénomination des produits avec mention de la qualité
- Quantités livrées en kg et sous-totaux par forfait
- Date de livraison
- Référence BL ou facture

- Original dans un format numérique non modifiable et **signé**
- Copie dans un format numérique type tableur

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision de la directrice de FranceAgriMer

Exemples :

Dénomination de vente du produit livré	Forfait	Qualité du produit (SIQO)	Date livraison	Référence du bordereau de livraison	Nom Destinataire de la livraison	Quantité livrée	Unité kg ou litres
Sous-totaux par forfait							

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision de la directrice de FranceAgriMer

Identité du fournisseur : ALICE EST

Destinataire livraison : LE MARIE CURIE

PRODUIT LIVRÉ	NATURE BIO	N° FORFAIT	DATE LIVRAISON	RÉFÉRENCE BL	QUANTITE LIVRÉE	UNITÉ KG OU LITRES
betterave	BIO	1s	29/04/21	22664	3	kg
carotte	BIO	1s	29/04/21	22664	10	kg
tomate	BIO	1s	29/04/21	22664	6	kg
carottes	BIO	1s	06/05/21	227113	10	kg
				TOTAL	29	kg
banane	BIO	2s	03/05/21	226645	19,1	kg
orange	BIO	2s	03/05/21	226645	16	kg
pomme	BIO	2s	03/05/21	226645	13,8	kg
banane	BIO	2s	06/05/21	227113	20,6	kg
orange	BIO	2s	06/05/21	227113	10,1	kg
pomme	BIO	2s	06/05/21	227113	13	kg
TOTAL	BIO	2s			92,6	kg

Date :

18/05/21

Signature et Tampon :



ALICE EST
Fournisseur - Primeurs
140 000 €

25 ans Rue de la République
17040 70 40 55 55 - Fax 04 70 40 55 55
Tél 02 47 39 15 15 - PO B 311 x 11

Le récapitulatif fournisseur

◆ Identité du fournisseur et du destinataire

L'identité du fournisseur doit être visible et reconnaissable de part son adresse ou son numéro de SIRET.

Pour les gros fournisseurs qui possèdent plusieurs entités avec N° SIRET différents, chaque entité doit être référencée et établir des récapitulatifs

Le récapitulatif des livraisons doit être établi par le fournisseur ou doit être cacheté par celui-ci pour attester les données.

Il doit contenir un papier à en tête ou un cachet commercial.

Le destinataire de livraison doit être visible et cohérent avec l'identité du demandeur d'aide

Si le destinataire de livraison possède plusieurs écoles/cuisines il faut privilégier de tout regrouper en un récapitulatif : un récapitulatif par demandeur d'aide et non un récapitulatif par lieu de livraisons.

Le récapitulatif fournisseur

◆ Produits livrés

Le récapitulatif des livraisons doit comprendre
l'ensemble des livraisons de produits distribués dans le cadre du programme

Il ne doit comporter que
des produits éligibles

Si les produits sont distribués le midi et sont donc SIQO, il faut l'indiquer, et **retirer tous les produits non SIQO** du récapitulatif

Si des livraisons ont lieu en dehors de la période de distribution mais ont bien été distribuées pendant, elles doivent figurer sur le récapitulatif.

Exemple : pomme livrée fin décembre et-distribuée début janvier

LASAGNE BOLOGNAISE 2 KG VBF	TGT QUALITY	40	160 €	
BEURRE DOUX 250 G	TGT QUALITY	10	10 €	
CREME LIQUIDE LEGERE UHT 18%1L	TGT QUALITY	208	211 €	
SAUCISSE STRASBOURG BC 50G X20		15	64 €	
MOZZARELLA BUFALA 22% 150G AOP	TGT PREMIUM	4,5	71 €	AOP
MOULE DECOQ.CUIT 200G	TGT QUALITY	1	4 €	
HUILA	TGT ECONOMY	20	27 €	
ST... AOP 27% 1.8KG	TGT ORIGINE	11,31	83 €	AOP,ORI
CERNEAU NOIX ARL.INVAL.IMP.1KG	LEGAVE	1	7 €	

Pas de produits non éligibles

Le récapitulatif fournisseur

◆ Forfaits et portions

Le numéro de forfait doit
apparaître à côté du
produit

Les produits doivent être
classés par forfait et par
date de livraison

Forfaits / catégories de produits	N°	Portion*
Légumes (achetés frais) + melon	1	100 g
Fruits (achetés frais)	2	100 g
Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	3	100 g
Lait liquide nature	5	125 ml
Yaourts nature	6	125 g
Fromages blancs ou petits-suisseurs nature	7	60 g
Autres fromages	8	30 g

**Les grammage des portions ont été établis selon les portions recommandées par les autorités de santé. Les produits ne respectant pas ce grammage sont aussi éligibles et doivent figurer sur le récapitulatif.*

Les fournisseurs du programme

◆ Contenu : les quantités et sous totaux

- ❑ Pour chaque livraison, la quantité doit apparaître en kg ou en litre. **Les produits livrés à la pièce doivent être convertis en kg ou en litre.**
- ❑ Il faut faire apparaître **un sous total des quantités livrées par forfait** en kg ou en litre.

banane	BIO	2s	03/05/21	226645	19,1 kg
orange	BIO	2s	03/05/21	226645	16 kg
pomme	BIO	2s	03/05/21	226645	13,8 kg
banane	BIO	2s	06/05/21	227113	20,6 kg
orange	BIO	2s	06/05/21	227113	10,1 kg
pomme	BIO	2s	06/05/21	227113	13 kg
TOTAL	BIO	2s			92,6 kg

Les fournisseurs du programme

◆ Contenu : les références aux BL

Quand il y a plusieurs sites livrés donc plusieurs BL :

Difficile de mettre tous les N° de BL, **indiquer uniquement le nombre de BL, ou le N° de facture.**

Dénomination de vente du produit livré	Forfait	Qualité du produit (SIQO)	Date livraison	N° BL	Quantité livrée	Unité kg ou litres
Pommes	2	BIO	28/08/2023	7 Bons de Livraison (ou N° Facture)	20 caisses	432 kg

Merci de votre attention !

Pour nous contacter :

Agrément/référencement:
e-lfe@franceagrimer.fr

Page du programme sur le site de FranceAgriMer:

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>



www.franceagrimer.fr